L'Écho des Estuaires

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°53
Mai 2017

Sommaire :

Le mot du président

CR assemblée générale

AOT & redevance

Annonces

La recette de tante Yvonne :
Brandade de crevettes grises

CR CA du 4 avril (encart)

Le mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents

2017 sera une année de transition.

Lors de l'assemblée générale au Château d'Oléron, Jean Louis Martin a exprimé le vœux de ne plus poursuivre sa fonction de président ; nous avons pris acte de cette décision, et nous la regrettons :



17 années passées à défendre notre association, à galvaniser les volontés, à engager des réformes structurelles avec les administrations de tutelle, à inciter les associations similaires à l'union, cela peut user, nous le comprenons. À ses côtés comme secrétaire pendant la même période, j'ai pu admirer sa pugnacité face à l'adversité d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit pour conserver intact notre patrimoine.

Le vote du conseil d'administration du 18 Mars m'a porté à cette présidence ; je remercie celles et ceux qui me font confiance pour assumer cette succession. Soyez rassurés, ayant participé à tous les combats, je ferai de mon mieux pour que cette transmission se fasse dans un esprit de continuité : les dossiers en cours seront traités, « les menaces » d'où qu'elles viennent, prises en compte, les relations avec nos administrations de tutelle entretenues, notre volonté d'union affirmée.

Ayant eu l'habitude de traiter avec vous le quotidien, j'assurerai cette continuité pour que cette transition se fasse en douceur

Patrick Bellouard

Nous adressons une pensée particulière à la famille de notre ami Jean-Marie DESFORGES, longtemps membre du Conseil d'administration, qui nous a quitté brutalement peu après notre dernière assemblée générale.

Siège social : 16, rue de la Résistance, Sérigny, 17230 Andilly. - Adresse postale : 16, rue de la Résistance, Serigny, 17230 Andilly.
Tél : 05.46.01.40.96 - email : presidentcc@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Assemblée générale 2017

C'est en présence du maire de Château d'Oléron, Michel PARENT, accompagné de Didier QUENTIN, député, et de Robert CHATELIER, maire de Soubise, que le président Jean-Louis MARTIN ouvre cette assemblée générale devant 140 adhérents en saluant aussi la présence de Serge CARRÈRE, président des carrelets de Sud-Gironde, de M. GIRARD, président de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF17) et celle de M. Christian GRINDA de la DDTM.



Dans son allocution de bienvenue, Michel PARENT évoque l'évolution de sa commune et de son histoire maritime dans laquelle se conjuguent le sel, l'huître, les constructions navales ainsi que l'impact culturel et patrimonial des anciennes cabanes ostréicoles et de l'aménagement de la citadelle. Ouvrant une parenthèse, et rejoint par M. Robert CHATELIER, ils nous affirment tout deux avoir œuvré pour une reconnaissance de nos installations par le Conseil Départemental pour l'attribution d'un label patrimonial pour ces emblèmes de Charente Maritime. Didier QUENTIN conforte cette volonté en y ajoutant la pose sur la Côte de Beauté de panneaux d'information sur les carrelets.
Après les avoir remerciés notre président engage la procédure réglementaire.

Rapport moral du président Jean-Louis MARTIN :

Dans la première partie de son rapport, Jean Louis MARTIN considère comme clémente l'année 2016 mais fait le constat de la désertification halieutique pouvant avoir pour causes le réchauffement climatique ou la sur pêche industrielle.
C'est aussi l'année de la confirmation de notre volonté d'union atlantique et l'année de notre présence culturelle en participant à « la Route des Carrelets » qui a permis de partager avec de nombreux visiteurs une réalisation artistique incitant à la rêverie sur nos carrelets.
C'est enfin l'année de la reconnaissance par le Conseil Départemental de la valeur de nos actions, concrétisée par l'attribution d'une subvention.
Un bémol cependant : l'érosion de nos adhérents qui après avoir été aidés nous abandonnent.



Dans une deuxième partie, notre président évoque 17 années pendant lesquelles la vie de notre association n'a pas été un long fleuve tranquille, chaque année apportant sa pierre à l'édifice. Après la reconnaissance officielle de l'usage de nos carrelets, ce fut hélas la destruction de nos installations par deux tempêtes enclenchant certes un choc psychologique mais aussi une ardeur à reconstruire. Au cours de cette période de nombreuses actions ont été engagées : recherche d'aides financières, recherches de matériaux, luttes contre les lourdeurs administratives, recherches d'assurances performantes, rédaction de plaquettes d'informations, répertoire photographique, charte de reconstruction, participation à des commissions majeures.
Tous ces travaux n'ont pu être élaborés et construits que grâce à une équipe soudée, c'est pourquoi nous pouvons être fiers d'avoir maintenu 465 installations en état de pêche avec une sécurité améliorée, mais un peut moins pittoresque du fait de la normalisation des matériaux.

Rapport d'activité du secrétaire Patrick BELLOUARD :

Après avoir lu le procès verbal de l'AG 2016 (ne soulevant aucune remarque) le secrétaire évoque le nombre de réunions (CA, commissions, rédaction et envoi de « l'Écho des estuaires » et de l'annuaire des marées) illustrant notre fonctionnement interne. S'y ajoutent des participations « extérieures » (parc naturel marin, gestion de la baie de l'Aiguillon, commission d'attribution des emplacements, création de l'union des carrelets de la côte atlantique) et pour terminer des activités culturelles et patrimoniales (la « Route des Carrelets », les « Journées du patrimoine »).
Le secrétaire fait remarquer que le plus important reste le contact direct avec les adhérents permettant de régler au coup par coup les problèmes de chacun.

Rapport financier du trésorier Georges LAROCHE :
ce rapport ne soulève aucune remarque de l'assemblée.
Ces trois rapports soumis au vote de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Élection de membres du CA. :
3 membres sont démissionnaires pour raison personnelle : MM. DESFORGES, JOYAU, GUILBOT
4 membres sont déclarés sortants : MM. Gilles DAVID, Michel HUBERT, Jean Louis MARTIN et Mme Françoise KOENIG. Tous se représentant, l'assemblée les réélit à l'unanimité.
3 candidatures nouvelles : Mme France CHABAUTY, M. Jean-Charles KOENIG, et M. Laurent RENAUD sont élus à l'unanimité.
Profitant de cette élection le président remet aux anciens qui nous quittent un tableau pour commémorer leur passage parmi nous.



Cotisation : l'assemblée décide de maintenir à 20 € le montant de la cotisation.
Le président donne la parole à J.C. KOENIG pour qu'il explique le fonctionnement de la « Commission Communication », ainsi que les domaines dans lesquels elle peut s'impliquer.
Le président donne la parole au secrétaire pour évoquer les problèmes de commission d'attribution des emplacements : malgré la publicité faite auprès des mairies, sur notre site et dans la presse, il y a moins de candidatures que d'emplacements à attribuer.
Le président donne la parole à M. GIRARD, président de l'ADAPAEF17, qui présente son association et manifeste clairement son intérêt pour un rapprochement avec notre association.
Le président donne la parole à M. Christophe GUIHO pour évoquer devant l'assemblée le canevas prévu par l'association « Territoires Imaginaires » pour la manifestation de « la Route des Carrelets » prévue en 2017 sur l'estuaire de la Charente et sur les sites de St Laurent de la Pré et de Fouras.
Serge CARRÈRE, coordinateur de « l'Union des Associations des Carrelets de l'Atlantique » fait le point des travaux en cours.
Profitant de cette intervention le conseil d'administration se réunit en urgence pour élire un nouveau bureau, M. Jean Louis MARTIN ne souhaitant pas se représenter comme président.

A l'issue de la réunion, le nouveau bureau est constitué comme suit :
Président : Patrick BELLOUARD, Vice Présidente : Françoise KOENIG, Secrétaire : Jean-Charles KOENIG, Secrétaire Adjoint : Colette BELLOUARD, Trésorier : Georges LAROCHE, Trésorier Adjoint : Bernard TURBOT.
Vérificateur aux comptes : Michel HUBERT et France CHABAUTY
Trois délégués sont nommés comme correspondants de la DDTM : zone nord : Jean CHABAUTY, zone centre : Gilles DAVID, zone sud : Guy PONTEZIERES
Le président Patrick BELLOUARD demande au C.A. de nommer Jean-Louis MARTIN Président d'Honneur et à ce titre de lui confier la charge des relations extérieures auprès des élus et de l'union. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du CA.
Le nouveau bureau est présenté à l'assemblée.

Le président, après avoir fait l'éloge de Jean-Louis MARTIN, symbolise ce passage en offrant au nom de tous les membres du Conseil d'Administration un tableau représentant un site de carrelets.
Le président invite l'assistance à partager l'apéritif traditionnel et pour ceux qui ont retenu, de rejoindre ensuite la salle à manger.



AOT& redevance

Après l'attribution d'un emplacement par la commission d'attribution à laquelle siège notre association, le Préfet délivre une « Autorisation d'Occupation du Territoire maritime » (AOT) et une notification de l'arrêté préfectoral est transmise au bénéficiaire (accusé de réception à retourner à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime, 89, Avenue des Cordeliers – CS 80 000 – 17018 La Rochelle Cedex 1).



Cet arrêté d'autorisation d'occupation du territoire maritime comporte environ 18 articles qu'il convient de lire avec attention dans la mesure où il contient un certain nombre d'informations (durée de validité de l'autorisation par exemple) et de prescriptions à respecter.

L'article 6 de l'arrêté précise le mode de calcul (tarification au mètre linéaire de passerelle et au mètre carré de plateforme) et le montant de la redevance annuelle. Le Directeur Départemental des Finances Publiques est destinataire d'une copie de l'AOT (article 17) et le bénéficiaire n'a pas de démarche supplémentaire à effectuer. Il reçoit chaque année après la date anniversaire de la date d'attribution de son AOT à l'adresse figurant sur l'AOT (personnelle, ou du siège social) un « Avis de paiement au comptant » payable auprès du service comptable concerné (DDFIP de la Charente Maritime – Produits divers – 24 Avenue de Fétilly – BP 40587 – 17021 La Rochelle Cedex 1) par chèque à l'ordre du « TRESOR PUBLIC ».

La redevance est payée d'avance pour une période d'un an. En cas de vente de l'installation dans le courant de l'année, le nouvel acquéreur est redevable du montant correspondant à l'année d'occupation qui suit la date d'attribution de son AOT. Le vendeur n'a pas la possibilité de se voir restituer le solde correspondant à la période qui reste à courir jusqu'à la date anniversaire de son AOT.

Annonces

- Monsieur Chapuis vends son ponton, situé à Fouras la Sauzaie. Construction récente en très bon état avec un bon équipement. Contacter le 05 46 41 74 90 ou le 06 85 18 23 29.
- L'association des pêcheurs au carrelet de la baie, dispose d'une journée de pêche en semaine sur un ponton situé à Fouras (en semaine uniquement). Contact, information au 07 68 42 34 36.
- Monsieur Patrick Marteau vend un ponton-carrelet situé à la Sauzaie - Fouras nord. Passerelle : 20 M, plateforme : 4X4, cabane : 2X2, filet : 4X4. Tél. : 05 46 84 41 05 - email : titi.marteau@wanadoo.fr

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre réglementaire établi.

La recette de Tante Yvonne

BRANDADE DE CREVETTES GRISES : 800 g de pommes de terre, 1 Kg de crevettes, 200 g de salicornes, 300 g de beurre salé, 5 g de poivre, 6 gousses d'ail, huile, gros sel.

Plongez les crevettes dans l'eau de mer bouillante, les décortiquer, mettre les têtes et les carapaces dans une casserole d'eau bouillante salée et cuire à frémir 2 heures.

Filtrer, couper les salicornes en tronçon, frotter les pommes de terre au gros sel, les cuire à l'eau salée 20 mn, les égoutter et les écraser à la fourchette avec 250 g de beurre. Parsemer de salicornes et de poivre, faire revenir les gousses d'ail avec l'huile et le beurre, ajouter les crevettes, servir la purée avec au centre les crevette et leur bouillon, parsemer de gousses d'ail.

Bon appétit Tante Yvonne

Réunion du Conseil d'Administration du 4 avril 2017

Excusée : Françoise KOENIG, pas d'autre administrateur absent.

Le président Patrick BELLOUARD ouvre la séance à 14h30.

1) Vérification des coordonnées des administrateurs.

Un rapide tour de table permet de vérifier les coordonnées (adresse, tél ; mail) des administrateurs.

2) Confirmation de l'élection du bureau du 18-04-2017, répartition des missions confiées à chacun.

Le bureau de l'association est confirmé comme suit :

Président : Patrick BELLOUARD,

Vice-Présidente : Françoise KOENIG,

Secrétaire : Jean-Charles KOENIG,

Secrétaire Adjointe : Colette BELLOUARD,

Trésorier : Georges LAROCHE,

Trésorier Adjoint : Bernard TURBOT.

La répartition des missions est inchangée.

3) Changement de l'adresse du siège social.

Conformément à l'article 3 des statuts de l'association, le siège social est installé au domicile du président, à l'adresse suivante :

Président, « Les Carrelets Charentais », 16, rue de la Résistance, Sérigny, 17230 ANDILLY.

Toutes dispositions statutaires et réglementaires seront prises pour mettre en œuvre ce changement : relevé de décision communiqué à la Préfecture de Charente Maritime, information de la Mairie et de l'agence postale (transfert du courrier) de Port-des-Barques, information aux membres de l'association par le site internet et à l'occasion de la prochaine assemblée générale. La nouvelle composition du bureau sera communiquée à la banque pour régularisation de la signature du président. Le président sortant remet au président les documents financiers (carnets de chèques et relevés) en sa possession.

4) Compte rendu de l'AG du 18-03-2017.

Le secrétaire donne lecture au Conseil d'administration du compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 mars dernier. Il est fait droit à une demande d'ajout d'un administrateur. Le compte rendu amendé est approuvé par le conseil.

5) compte rendu et décisions à prendre pour les différentes journées des carrelets.

Une rencontre avec Boris SALLAUD, nouveau responsable du service « Culture & Animation » du Conseil Départemental et Michel PARENT a permis de confirmer l'avancement du projet d'attribution d'un « label » pour les pontons de pêche et les cabanes ostréicoles.

Par ailleurs, la manifestation « Route des Carrelets » pourrait peut-être se voir intégrée à l'opération « Sites en Scène » en 2018, ce qui lui donnerait plus de visibilité en ajoutant une dimension culturelle à la dimension touristique des éditions 2016 et 2017. En attendant, l'édition 2017 pourrait obtenir une participation du Conseil départemental à son financement.

Pour 2017, l'organisateur reste l'association « Territoires Imaginaires » (Christophe GUIHO) et il conviendrait de mobiliser chaque commune concernée. L'adhésion des membres de l'association organisateurs et/ou propriétaires des carrelets concernés pourrait s'obtenir en les associant mieux à l'organisation et en leur offrant le diner le soir de la manifestation (cf. 2015).

Il est rappelé que l'intervention de Robert CHATELIER au Conseil Départemental a contribué à donner à la présence des carrelets sur nos côtes la visibilité et la légitimité patrimoniale qu'elle mérite. S'y ajoute la dimension économique illustrée par la présence emblématique de nombreuses illustrations ou photos utilisées par les opérateurs publics et privés pour renforcer le caractère « régional » et/ou « authentique » de leurs « produits » et se « démarquer », pour certains, de la concurrence éventuelle.

Il serait souhaitable de constituer une banque graphique qui rassemblerait un maximum d'exemples de la contribution positive de nos installations à la politique de communication et de valorisation des opérateurs publics ou privés évoqués ci-dessus.

Dans le cadre de la discussion sur les moyens, le cas de la subvention du Conseil Départemental obtenue en 2016 est évoqué. Il apparaît que la demande en avait été effectuée au dernier trimestre 2015. Nous serions donc déjà en retard pour présenter un projet susceptible d'obtenir l'attribution d'une subvention en 2017, sauf à considérer que la subvention obtenue en 2016 était une subvention de fonctionnement qui pourrait faire l'objet d'une simple reconduction.

6) Compte rendu de l'AG de l'association Sud Gironde.

Pour faire suite à la réunion de 2017 des associations de la « Côte de Jade » (ADAPEF33 et ADAPEF17) le président donne lecture au conseil des éléments principaux du projet de « charte » de l' « Union des Associations des Pêcheurs au Carrelet de l'Atlantique ».

Le président propose que Jean-Louis MARTIN, président d'honneur, soit officiellement investi du rôle de « Chargé de mission » pour prendre en charge ce dossier qui correspond à un projet à long terme initié de longue date par Jean-Louis MARTIN. La proposition est actée.

7) Projet de rédaction de l'Echo des Estuaires.

Le prochain numéro devra comporter :

- Le mot du président
- Le compte rendu de l'Assemblée Générale
- Le procès-verbal de la présente réunion du Conseil d'Administration
- Un texte d'information sur l' « AOT » (Autorisation d'Occupation du Territoire) et le paiement de la redevance correspondante.
- Un hommage à notre ami Jean-Marie DESFORGES, longtemps membre du Conseil d'administration, qui nous a quitté brutalement il y a quelques jours.

8) Questions diverses

Compte-tenu des distances parfois importantes à parcourir pour assister aux réunions du Conseil d'Administration, il est proposé d'utiliser les dispositions et les formulaires prévus par la loi pour que les frais de déplacements engagés par les administrateurs, à défaut de pouvoir faire l'objet d'une prise en charge par l'association, puissent faire l'objet des réductions d'impôts prévues par le législateur.

Le service culturel de la Maire du Château d'Oléron nous demande de leur faire parvenir avant le 30 avril un article accompagné d'une photo ou d'une illustration à paraître dans le bulletin municipal de juin. La Commission Communication pourrait être chargée de répondre à cette demande.

9) pot de l'amitié : toujours sympathique, au domicile du président.

Le Secrétaire : Jean-Charles KOENIG